



Département de
l'Allier
Canton de
Bourbon-
l'Archambault
Arrondissement
de Moulins

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 février 2020

Mairie de SAINT-PLAISIR

L'an deux-mille-vingt, le 03 février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 27 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, Maire.

Etaient présents : Monsieur THEVENOUX Didier, Maire,
Mesdames LAMY Nadine, JENIN Liliane, CACHET Claire,
Adjointes,
Mesdames ALTON-SEGUIN Simone, Conseillère municipale,
Messieurs BERNARD Daniel, POUSSET Alain, Conseillers
municipaux
Était excusée : Madame LAMY Nadine, Adjointe

Etaient absents : Messieurs DURIN Anthony, FRAGON
Emmanuel, Madame DEPRESZ Elena

Avait donné procuration : Néant

Madame Claire CACHET a été désignée comme secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du CM 09.12. 2019

Le compte rendu du CM du 09.12.2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération 1/2020 : Régularisation foncière concernant la parcelle G33, « Chemin du Grand Cros » pour l'euro symbolique.

3. Délibération 2/2020 : Constitution d'une régie de recettes pour les cartes de pêche à l'étang « le monsiau ».

4. Délibération 3/2020 : Révision loyer du logement de la cure (rez-de-chaussée). Le loyer compte tenu des revalorisations annuelles, dépasse 500 euros, ce qui semble excessif sur la commune. Il est ramené à 400 euros. Il sera disponible, après rafraichissement à compter du 1^{er} mars 2020.

5. Délibération 4/2020 : Un jeune élève de MFR est en stage d'alternance sur la commune depuis le mois d'octobre et jusqu'au mois de juin. Le Conseil décide de lui octroyer une gratification versée en 3 fois (février, avril et juin)

6. Délibération 5/2020 : Afin de pérenniser la mobilisation collective, de structurer son organisation et d'œuvrer au développement de la vie économique du territoire, l'ensemble des parties prenantes de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée a décidé de constituer une association. La commune donne son accord de principe à l'adhésion. La cotisation est fixée à 0.30€/habitants, soit 117 euros.

7. Délibération 6/2020 : Vu les difficultés rencontrées avec l'ancien concepteur du site pour effectuer les mises à jour, il est proposé de faire appel à la solution proposée par l'Association des Maires Ruraux de France, Campagnol.fr. Sont compris dans le tarif, la migration, du site actuel, l'accompagnement dans la prise en main et l'assistance tout au long de la vie du site. Le montant de l'abonnement est de 220 euros/an.

8. Délibération 7/2020 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes. Les charges résultent d'un transfert d'un agent de la commune de Bourbon-l'Archambault au titre de la compétence « promotion du tourisme ».

Toutes les délibérations ci-dessus sont votées à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- Acceptation du devis pour la remise en état de l'éclairage de la salle polyvalente, soit 5892 euros TTC.
- Renouvellement (complément) de vaisselle à la salle polyvalente et mise en place d'un inventaire.
- Acceptation du devis pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat de la mairie suite à une saturation du disque dur et des restes de virus, soit 3015,16 euros TTC.
- Aménagement du logement suite à l'acquisition de l'immeuble au 15bis, Grande rue.
- Réglementation autour de l'étang. Un règlement est en cours d'élaboration, un régisseur sera nommé pour la vente des cartes de pêche.
- Fête du centenaire de Madame BOUDIGNON, habitante de Saint Plaisir. Le samedi 8 février 2020 à 15 h à la salle polyvalente, un vin d'honneur sera servi autour de la doyenne.